

PROTOCOLE DE PANIER REPAS A L'ATTENTION DES PARENTS

L'indication de panier repas doit être posée par le médecin prescripteur pour raisons médicales.
Un protocole d'urgence y sera associé.

I - PRINCIPES GENERAUX

Ce protocole a pour but d'éviter la manifestation de deux dangers majeurs :

- le choc anaphylactique (réaction allergique grave) ;
- la toxi-infection alimentaire.

Les mesures de prévention de l'apparition de ces manifestations consistent à :

- éviter tout contact avec les allergènes,
- respecter la chaîne du froid.

II - MODALITES PRATIQUES DU PANIER REPAS

PRÉPARATION

- Si possible, dès leur préparation les composants du repas sont placés dans des boîtes hermétiques (ex : barquettes plastiques avec couvercles étanches) susceptibles de supporter un réchauffage au four à micro-ondes le cas échéant.
- Chaque boîte est identifiée au nom de l'enfant ainsi que les couverts.
- L'ensemble du « panier repas » sera rassemblé dans un sac (papier, plastique ...) à usage unique, clairement identifié au nom de l'enfant, placé dans un contenant (ex : glacière ou sac portable isotherme avec source de froid), capable de maintenir une température à cœur des produits ne dépassant en aucun cas + 10°C.

TRANSPORT

Le transport du contenant s'effectuera dans des conditions susceptibles de permettre le respect de la chaîne du froid (ex : éviter le séjour prolongé dans un coffre de voiture surchauffé en été).

STOCKAGE

A l'arrivée dans l'établissement scolaire, le sac usage unique renfermant l'ensemble de la prestation sera retiré du contenant et placé sous régime du froid (chambre froide, réfrigérateur produits finis dans les locaux de la restauration scolaire, ou autre réfrigérateur). Un emplacement spécifique clairement défini et identifié lui sera réservé.

Dans le cas contraire il restera dans le sac isotherme, dont la quantité de glaçons sera suffisante pour maintenir la chaîne du froid jusqu'au moment du transfert (réfrigérateur, chambre froide) voire jusqu'au moment du repas.

En aucun cas le sac ne sera ouvert ou manipulé avant que la personne désignée pour surveiller l'enfant au cours du repas ne vienne le retirer. Cette opération aura lieu immédiatement avant le repas.

CONSOMMATION

Il est rappelé que l'enfant fait l'objet d'une surveillance particulière prévue dans le PAI.

L'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille à l'exclusion de tout autre complément ou ingrédient éventuel (y compris pain, mayonnaise, moutarde, etc.).

Lorsqu'un composant du repas nécessite un réchauffage, celui-ci sera effectué dans un four à micro-ondes selon le protocole suivant, mis en œuvre exclusivement par la personne en charge de la surveillance de l'enfant :

- Nettoyage rapide de l'intérieur de l'appareil. Cette phase est d'autant plus importante que le four est susceptible de servir à d'autres enfants
- La boîte est réchauffée avec son couvercle au four à micro-ondes sans transvasement.

RETOUR

Couverts, ustensiles et boîtes font l'objet d'un premier lavage sur place après le repas. L'ensemble est replacé dans le contenant unique et repris par la famille à la fin du temps scolaire.

REMARQUES : Si les conditions ainsi recommandées sont impossibles à respecter, il faut conseiller aux parents que l'enfant prenne ses repas chez une assistante maternelle.